

ABONNEMENT.

Saumur.	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 JUIN

LA RISÉE DE L'EUROPE

M. Ferry était venu à Paris pour travailler un peu ses amis, voire même les amis de ses successeurs, à propos de la mise en accusation. M. Ferry ne s'est pas montré, mais il a bien joué « des cadavres ». On a vu le résultat de ce jeu.

Dès que le vote de complicité a été rendu, M. Ferry a taillé cette plume qui a arrangé tant de dépêches du Tonkin, et le *Petit Centre* de Limoges a été honoré d'une épître fantaisique de l'ex-président du conseil qu'il a insérée avec tous les luxes de la typographie.

M. Ferry, poli comme un Goblet, y déclare que la mise en accusation était non pas seulement « outrageante, mais odieuse et inepte ». C'est une « parodie » qui, suivant M. Ferry, nous sut rendu « la risée de l'Europe » au moment où « la politique du dernier cabinet, si honteusement calomniée, nous assure la possession du Tonkin ».

La possession du Tonkin nous est assurée, dit M. Ferry !

Il est un journal dont, si nous avons bonne mémoire, M. Ferry a maintes fois opposé, à la tribune, la modération et la loyauté aux violences déloyales — le mot est de lui — des organes de l'opposition républicaine; ce journal, c'est le *Temps*. Or, voici ce que nous y lisons à la date du 5 juin :

« La paix sera-t-elle durable et le Céleste-Empire agit-il avec sincérité? C'est un point sur lequel nous n'oserions nous prononcer, et les renseignements reçus de Hong-Kong justifient les craintes émise à cet égard par certaines personnes. La Chine profitera de l'armistice pour continuer ses achats d'armes, de torpilles et de munitions; on aurait même fait, pour son compte, l'acquisition de trois vapeurs. »

Ce que le *Temps* imprime aujourd'hui, la plupart de nos officiers l'on déjà dit. L'opi-

nion générale est que nous avons la trêve, non la paix. C'est là-bas la saison des pluies, tout le terrain est détrempé. Les marches de troupes sont presque impossibles pour les Chinois comme pour nous. De plus, la Chine avait besoin d'approvisionnements en graines et en munitions.

Mais tout le monde s'attend à une reprise des hostilités vers le milieu d'octobre. Le gouvernement s'y attend comme tout le monde. Ce n'est pas pour rien qu'il a envoyé au Tonkin, au moment même où on annonçait la conclusion de « cette paix glorieuse due à la politique de M. Ferry », le général de Courcy et de nombreux renforts qui portent à deux divisions et demie l'effectif de nos troupes d'Extrême-Orient; seulement le gouvernement de M. Brisson a un grand intérêt électoral à ce que l'on tienne la paix comme définitive. Aussi M. Ferry peut-il se permettre impunément des boniments semblables à ceux dont le *Petit Centre* a orné ses colonnes. Mais l'intérêt français n'a rien de commun avec cet intérêt électoral. Et nous est avis que ce n'est pas en demandant compte de leurs méfaits à ceux qui nous ont dévalisés et dupés, mais en continuant à nous laisser duper et dévaliser que nous deviendrions la risée de l'Europe.

EDOUARD GRIMBLOT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au scrutin de liste (retour au Sénat).

Personne ne demande la parole sur la discussion générale.

L'article 4^{er} est adopté.

M. Maxime Lecomte a la parole pour développer un amendement à l'article 2.

M. Lecomte désire qu'on admette les étrangers dans le chiffre de la population.

Le Sénat, on le sait, a éliminé les étrangers.

M. Clémenceau fait remarquer que les

étrangers comptent dans le calcul des électeurs sénatoriaux. Pourquoi admettre pour la Chambre une base moins large.

Le député de l'extrême gauche a fait passer un mauvais quart d'heure à M. Brisson et à son fidèle rapporteur. La majorité elle-même a reçu une jolie volée de bois vert.

La majorité et le gouvernement ont essayé de vives ripostes qui les mettaient dans une position fort gênée; il est dur de s'entendre dire des vérités aussi blessantes par un membre de la gauche. Bah! l'intérêt électoral l'emportant, on a maintenu par 288 voix contre 174 le texte du Sénat relatif à la radiation des étrangers sur les listes électorales.

Puis est venu l'article 4 ainsi conçu :

« Les membres des familles qui ont régné sur la France sont inéligibles à la Chambre des députés. »

M. le comte de Lanjuinais prend acte de cette disposition dirigée contre des princes d'une famille qui a fait la France, pour constater les inquiétudes républicaines au sujet de la durée du régime actuel.

Tandis que la droite applaudit, l'article 4 est adopté.

Au milieu des huées de la Chambre tout entière, le sieur Arthur Picard développe un article additionnel tendant à maintenir, pour la prochaine législature, à chaque département un minimum de députés égal au chiffre de députés qu'il possède actuellement. Il paraît que ce monsieur a besoin d'un siège de plus dans son département pour avoir quelque chance de pouvoir s'asseoir.

L'article additionnel est repoussé par 357 voix contre 61.

L'ensemble du projet est ensuite adopté par 393 voix contre 86.

On adopte sans débat :

1° Un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires s'élevant à 75,335 francs et destinés au personnel des Facultés de théologie catholique ;

2° Un projet de loi concédant à M^{me} veuve

Pelletan une pension à titre de récompense nationale ;

3° Un projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires sur les exercices antérieurs.

On va reprendre la discussion de la loi relative au recrutement de l'armée lorsque plusieurs voix font entendre le cri : A demain ! à demain !

La discussion est remise à demain.

Chronique générale.

Le bruit court que l'état des travaux de la commission ne permettrait pas à la Chambre actuelle de discuter le budget de 1886.

Ce serait la nouvelle Chambre qui le discuterait.

On télégraphie de Tien-Tsin, 8 juin :

« Li-Hung-Chang a communiqué à M. Patenôtre une dépêche du vice-roi de Canton, annonçant que Liu-Vinh-Phuoc se prépare à remonter vers le Yunnan et à évacuer le Tonkin. »

On télégraphie de Toulon au *Temps* :

« Le lieutenant-colonel Herbingier et le commandant d'infanterie de marine Le Dentu ont été des plus réservés pendant leur séjour à Toulon. »

« M. Herbingier se montre très-rassuré sur le jugement qui sera porté sur sa conduite. Sans entrer dans de grands développements sur les raisons qui l'ont décidé à évacuer Lang-Son, il a déclaré à ses amis que la retraite s'imposait d'une façon péremptoire et qu'elle était du reste prévue depuis quelques jours. »

LA MÉDAILLE DU TONKIN.

Plusieurs députés ont représenté au gouvernement que la médaille du Tonkin ne suffirait pas aux héroïques défenseurs de

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

VI

UNE RÉVÉLATION

(Suite)

Georges jeta les yeux sur sa mère. M^{me} d'Elvoy fit un signe d'acquiescement. Ces deux êtres étaient si unis qu'ils se comprenaient sans avoir besoin de parler.

— Je partirai demain, dit Georges.

Le procureur, ému et frappé de tant de noblesse, se leva et serra la main du jeune homme.

— Je vous remercie, monsieur, fit-il.

Puis il ajouta :

— Quant à M. Jacobs, il faut absolument qu'à force de bons traitements, nous prolongions ses jours de façon à ce que la mère de M^{lle} Françoise puisse le voir en arrivant ici. Je vais le faire surveiller avec soin et rechercher son origine.

Plusieurs faits étranges me reviennent en mémoire. Cet homme cachait évidemment son identité. Il

faut aussi qu'on interroge la vieille servante et plusieurs autres personnes. Mais il importe que toutes ces recherches soient faites avec une discrétion absolue.

— Vous avez raison, monsieur le procureur, reprit M^{me} d'Elvoy.

— Vous n'avez rien de plus à me dire? fit M. Glason en se levant.

— Non, monsieur.

— Je retourne en toute hâte au parquet et chez M. Jacobs. Nous allons, avec M. le juge d'instruction, dresser un plan de campagne, et nous vous prions, madame, de nous aider, comme vous l'avez fait jusqu'ici.

— N'en doutez pas, monsieur. Notre grand regret, si on retrouve ma pauvre amie, sera de ne pouvoir lui rendre sa fille.

— Tout n'est pas perdu, madame. Je suis convaincu que M^{lle} Françoise n'est pas morte.

Le procureur et le greffier sortirent aussitôt, et donnèrent l'ordre de les ramener immédiatement au parquet. La figure de M. Glason s'était transformée et avait pris cette expression de fermé qui convient au vrai magistrat.

A peine fut-il parti que Georges se retourna vers M^{me} d'Elvoy :

— Ma chère mère, dit-il, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Il me reste quelques heures avant la soirée. Je vais les utiliser en allant voir,

Rose. Je reviendrai pour faire tous mes préparatifs de voyage et recevoir vos instructions. Il faut à tout prix retrouver la mère de Françoise.

— Encore une fois, mon cher fils, reprit doucement M^{me} d'Elvoy, ne t'exalte pas. Je comprends ton enthousiasme et ton désir d'éclaircir cet obscur mystère. Mais souviens-toi que toute imprudence peut être fatale à la jeune fille.

— Comment cela ?

— Sitôt que les malfaiteurs, quels qu'ils soient, qui ont enlevé Françoise, sauront qu'on est sur leur piste, ils la feront disparaître... d'une manière ou d'une autre.

— Vous avez encore raison, ma mère. Je serai prudent. Et, d'ailleurs, demain je ne serai plus ici.

Le jeune homme remonta dans sa chambre, s'habilla, mit un revolver dans sa poche, descendit dans la salle à manger, prit une légère collation et partit à pied pour Saumur.

Il voulait avoir tout le temps pour réfléchir.

Le soleil éclairait la route et les champs; mai rayonnait dans toute sa splendeur. Tous les arbres étaient en fleurs; les oiseaux se poursuivaient en chantant; les insectes bourdonnaient de tous côtés. La nature sortait, radieuse, de son tombeau d'hiver, et saluait avec allégresse son divin créateur.

Sous l'empire d'une émotion croissante, heureux d'avoir sauvé M. Jacobs et de savoir que sa mère partageait désormais ses préoccupations et ses

espérances, Georges marchait lentement, aspirant la vie à pleins poumons et laissant son imagination errer à l'aventure.

— Je la retrouverai, pensait-il. Dieu nous aidera jusqu'au bout. Je retrouverai sa mère, nous les sauverons l'une et l'autre, et peut-être un jour...

Georges n'osait achever son doux rêve, mais le charme, la beauté, la candeur et la pureté de Françoise revenaient sans cesse à son esprit.

— Je le pensais bien, murmura-t-il, je le pensais bien! cette ravissante jeune fille ne pouvait être la fille du pharmacien Jacobs. La rose vient-elle sur les cailloux ?

Et il allait, de son pas léger, jeune, heureux, l'âme ouverte, lorsqu'une voix connue l'arrêta tout à coup :

— Où donc allez-vous si vite, monsieur Georges ? C'était Rose, qui, débouchant d'un chemin creux, l'interpellait ainsi.

— Quoi! c'est vous, ma bonne fille! s'écria Georges. J'allais chez vous.

— Ce n'est pas possible.

— Si j'ai beaucoup de choses à vous conter.

— Et moi, j'ai bien des compliments à vous faire. On ne parle que de vous à Saumur.

— On a bien tort. Ce que j'ai fait ce matin est tout simple. Doit-on laisser mourir les gens ?

— Sans vous, M. Jacobs se serait cependant plus de ce monde. Il est vrai...

Tuyen-Quan. Il ne paraît pas équitable d'attribuer une récompense uniforme à ceux qui sont au Tonkin depuis le début de la campagne et aux nouveaux débarqués.

On a donc proposé que, comme pour les médailles de Crimée, la nouvelle médaille fût garnie d'agrafes en argent portant le nom des principaux engagements et que l'agrafe qui portera le nom de Tuyen-Quan fût en or.

M^r l'évêque d'Annecy vient d'adresser au ministre de l'instruction publique et des cultes la lettre suivante :

« Reigner, en cours de visites pastorales, le 6 juin 1885.

» Monsieur le ministre,

» S. Em. le cardinal archevêque de Paris vous a écrit, le 29 du mois dernier, une lettre relative à l'acte qui enlève au culte catholique l'église Sainte-Geneviève.

» La réponse que vous avez faite à cette lettre donne à la violence exercée dans une église de Paris le caractère d'un acte où se trouvent intéressés tous les diocèses de France.

» C'est pourquoi je regarde comme un devoir de ma charge de déclarer publiquement que j'adhère de la manière la plus complète à la lettre de M^r l'archevêque de Paris, à toutes les affirmations qu'elle pose, à toutes les appréciations qu'elle renferme.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

» † Louis, évêque d'Annecy. »

Rapprochement à signaler.

Le 30 mars, le cabinet Ferry a été renversé par 306 voix contre 149.

Le 4 juin, 305 républicains contre 146 ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer ce même ministère devant une haute cour de justice.

Quelle ténacité dans les convictions !

LA TOISON D'OR. — Le duc de Noailles, qui vient de mourir, était un des derniers chevaliers de la Toison d'or que possède la France.

A présent il ne reste plus que quatre titulaires de cet ordre.

Ce sont : le comte de Paris, le duc d'Aumale, le maréchal de Mac-Mahon, et M. Grévy.

REVUE FINANCIÈRE.

La liquidation s'est faite en hausse et l'amélioration des cours s'accroît de jour en jour. Les affaires deviennent plus nombreuses et plus suivies : en un mot le terrain est bien préparé pour les grandes opérations.

Les rentes françaises ont fait de sérieux progrès.

L'action du Crédit Foncier de France se tient à 1,360. La spéculation va déjà plus loin et traite les primes à 1,375. Il y a trois ans, quand ce titre ne rapportait que 50 fr. on cotait 1,500 fr. Maintenant qu'il rapporte 10 fr. de plus, on peut l'avoir pour 140 fr. de moins. Est-ce logique ?

Dans ses deux dernières séances hebdomadaires, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé 7,870,000 de nouveaux prêts, dont 7 millions

560,000 en prêts fonciers et 310,000 en prêts communaux.

Les souscripteurs d'Obligations Foncières émises au mois d'avril dernier peuvent depuis plusieurs jours échanger leurs récépissés contre des obligations provisoires. Après le versement du deuxième terme de 20 fr., les porteurs n'auront plus de versements à faire avant le mois de novembre et les suivants auront lieu de six mois en six mois, jusqu'au mois de septembre 1888. Ils pourront ainsi se libérer au moyen de très-faibles économies journalières et devenir sans efforts, à l'expiration des délais de versement, possesseurs d'un ou de plusieurs titres remboursables à 500.

Les Nouvelles Obligations auront leur premier tirage le 5 juillet prochain. Les tirages suivants se succéderont de six mois en six mois.

Il n'y a pas de valeurs offrant de garanties plus complètes que les obligations Foncières et Communales du Crédit Foncier.

La Société Générale est à 460 fr. Comme ce titre est libéré de 250 fr. le prix net de l'action n'est que de 210 fr. Si la spéculation s'en occupait, la Société Générale monterait bien vite au-dessus du pair, mais cette valeur est en dehors de la spéculation, et c'est là précisément ce qui la distingue aux yeux des gens raisonnables.

La Société Générale ne fait que des opérations de haute banque et de tout repos. Elle est le caissier d'un immense clientèle. Les valeurs qu'elle patronne sont toujours de premier ordre.

L'obligation Est-Algérienne monie tous les jours : ce titre est à 347.25 et rapporte 15 fr. Un coupon de 7.50 sera mis en paiement le 15 juillet. Les obligations des autres Compagnies de chemins de fer valent de 380 à 385. Il y a donc un avantage de plus de 30 fr. par titre à prendre de l'Est-Algérienne.

L'action Rio-Tinto est à 273.75. Elle a monté de 35 0/0 dans un mois et réserve encore de grandes surprises aux acheteurs. Il ne faut pas seulement voir à quelques jours de distance ; on doit regarder plus loin : or l'exploitation des mines de Rio-Tinto est formidable, elle pourrait fournir, seule, assez de cuivre au monde entier pendant plus de cent années. Voilà ce qu'il convient de ne pas oublier, car cela trace la marche à suivre.

Le Turc est demandé à 17.25.

Les actions de nos grandes Compagnies sont fermes : le Nord à 1,665, l'Orléans à 1,335, le Midi à 1,180. L'Est à 785, l'Ouest à 850.

Chronique militaire.

L'état-major général de la guerre a présenté au ministre un travail fort intéressant, qui résume les observations des commandants de corps d'armée au sujet des réunions et exercices de l'armée territoriale en 1885.

Leur opinion, presque unanime, est que les officiers de notre armée de seconde ligne montrent la plus grande bonne volonté et possèdent les aptitudes et connaissances militaires suffisantes.

En ce qui concerne les officiers de « spécialités », ils n'ont que des éloges pour les capitaines-majors, mais les officiers-payeurs ou trésoriers n'ont pas répondu à toutes les espérances ; même dans quelques régions, ils ne seraient pas à la hauteur de leur emploi en cas de mobilisation.

Les cadres inférieurs laissent, en général, beaucoup à désirer sous le rapport du commandement et de l'instruction. Il existe entre les territoriaux et leurs sous-officiers un esprit de camaraderie qui effaiblit considérablement l'autorité de ceux-ci et nuit à la discipline. Or, il est difficile, sinon impossible, de remédier à cet état de choses en treize jours.

Rose s'arrêta court, fort étonnée d'un tel langage.

— Quoi, s'écria-t-elle, vous voulez à présent que je retourne près de ce vilain homme ?

— Vilain homme, reprit Georges en souriant, vous l'avez dit, Rose, et plus vilain peut-être que vous ne le pensez. Mais votre présence continuelle auprès du vieillard peut être fort utile à nos projets et nous aider à découvrir la retraite de la jeune fille.

— Comment cela, monsieur Georges ?

— Écoutez-moi ! je vais tout vous dire.

Et Georges d'Elvoy, tout en marchant, raconta à la jeune fille, qui était assurément digne de cette confiance, tout ce qui s'était passé depuis la veille.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Théâtre de Saumur

MARDI 9 juin 1885,

Représentation de

M. TALBOT

Sociétaire de la Comédie-Française

Le Bourgeois Gentilhomme

Comédie en 5 actes, en prose, de MOLIÈRE.

M. TALBOT remplira le rôle de M. Jourdain.

Les Maîtres. — Le maître de musique, M. Touse. — Le maître de philosophie, M. Constant. — Le maître d'armes, M. Charpentier. — Le maître de danse, M. Krauss.

L'état-major général est d'avis qu'il faudra peut-être affecter les sous-officiers à d'autres régiments que ceux de leur région, et qu'il conviendrait de recruter les adjudants et sergents-majors parmi les meilleurs éléments de la plus ancienne classe de réservistes.

Il insiste pour que les demandes de dispense soient examinées avec une grande rigueur, et pour que les sursis ne soient accordés qu'aux sous-officiers seulement.

Le vœu a déjà reçu en partie satisfaction ; mais il est douteux qu'il puisse se réaliser entièrement.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain mercredi 10 juin, à 7 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre la lecture du rapport de la commission du budget.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la clôture de la discussion de la mise en accusation.

Pour, 266. — Contre, 187.

Ont voté pour : MM. Maillé (Alexis), Benoist.

Ont voté contre : MM. Bury, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur les conclusions de la commission, tendant au rejet de la prise en considération de la demande de mise en accusation.

Pour, 305. — Contre, 141.

Ont voté pour : MM. Maillé (Alexis), Benoist.

Ont voté contre : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

N'a pas voté : M. Bury.

OBSCURE PERSONNALITÉ.

Le *Patriote de l'Ouest* dit que la proposition de mise en accusation du cabinet Ferry était « soutenue par une obscure personnalité de la députation d'Indre-et-Loire. »

C'est de M. Rivière, notre compatriote républicain, qu'il s'agit.

Comme dit l'*Union de l'Ouest*, voilà qui ne flattera pas M. Armand Rivière, ancien maire de Tours et angevin de l'Anjou, cependant. Recevoir ainsi des coups de pied... du *Patriote*, c'est un peu dur.

D'un autre côté, nous lisons dans la *Petite France* :

« Le Cercle de l'Union républicaine, dans sa séance du 6 juin 1885, a voté au citoyen Rivière, député d'Indre-et-Loire, les félicitations les plus sincères pour la conduite qu'il a tenue dans la question de mise en accusation du ministère Ferry. »

La *Ligue* annonce que M. Rivière publiera prochainement un volume sur l'expédition du Tonkin.

M^{me} Jourdain..... M^{mes} Darty.
Nicole..... Violette.
Lucile..... Dalbrét.
M. Jourdain..... MM. TALBOT.
Dorante..... Charpentier.
Covielle..... Touse.
Cleonte..... Krauss.
Garçons tailleurs, MM. Paulin et Durand.

Cérémonie. — Le Mamamouchi, M. TALBOT. — Le Muphi, M. Gangloff. — Le Truchement, M. Touse. — Le fils du Grand-Turc, M. Krauss. — Dervis, MM. Paulin et Durand.

LE DUEL

OU LE PHILOSOPHE SANS LE SAVOIR

Drame en 5 actes, en prose, de SERDAINE.

M. TALBOT remplira le rôle de M. Vanderk.

M. Vanderk, négociant..... MM. TALBOT.
M. Vanderk fils..... Charpentier.
M. Desparville père..... Gangloff.
Antoine..... Touse.
M. Desparville fils..... Krauss.
M^{me} la marquise..... M^{mes} Darty.
Victorine..... Dalbrét.
M^{me} Vanderk..... Dubois.
Champagne..... MM. Paulin.
Le domestique de M. Desparville..... Dupont.

HOMMAGE A MOLIÈRE

Poésie de M. Caristie-Martel, de la Comédie-Française, dite par M. TALBOT.

Ordre : 1. Le Duel. — 2. Le Bourgeois gentilhomme. — 3. Hommage à Molière.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

La musique des écoles communales de Saumur s'est fait entendre dimanche soir, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2, au Square du théâtre, sous la direction de M. Meyer, chef de la musique municipale.

Le public était nombreux et les petits Saumurois ont été très-applaudis.

On se rappelle le succès obtenu par ces enfants, le jour de l'Ascension, au festival d'Angers.

Dimanche ont eu lieu à Tours les régates annuelles du *Rowing-Club*.

Dans la 2^e course, périssoires, Pas d'école, de la Société nautique de Saumur, est arrivé 2^e.

Les républicains qui vont chercher des verges dans les *Châtiments*, de Victor Hugo, fournissent manifestement des armes contre eux-mêmes.

Voici qui semble écrit pour nos gouvernants et les hommes actuellement au pouvoir :

Bien, pillards, intriguants, fourbes, crétiens, puissances !
Attachez-vous en hâte autour des jouissances !

Accourez ! place à tous !

Maîtrez, buvez, mangez, car la vie est rapide.

Tout ce peuple conquis, tout ce peuple stupide,

Tout ce peuple est à vous !

Vendez l'Etat ! coupez les bois, coupez les bourses !

Videz les réservoirs et tarissez les sources !

Les temps sont arrivés.

Prenez le dernier sou, prenez, gals et faciles,

Aux travailleurs des champs, aux travailleurs des villes

Prenez, riez, vivez !

Bombance ! allez ! c'est bien ! vivez ! faites ripaille !

La famille du pauvre expire sur la paille

Sans porte ni volet.

Le père en frémissant va mendier dans l'ombre,

La mère n'ayant plus de pain, dénuement sombre,

L'enfant n'a plus de lait.

Ces gueux, pires brigands que ceux des vieilles rues,

Rongent le pauvre peuple avec leurs dents voraces,

Sans pitié, sans merci.

Vils, n'ayant pas de cœur, mais ayant deux visages,

Disent : — Bah ! le poète ! Il est dans les nuages ! —

Soit ! Le tonnerre aussi.

VICTOR HUGO.

Gais et faciles... Soyons gais et de bonne composition... Tout cela se tient et s'enchaîne.

Dans un article anonyme du 22 mai, le *Patriote* attaquait violemment M. des Nouhes, maire de Somloire, qui, d'accord avec les maires et les conseils municipaux de divers cantons, a entrepris de doter le canton de Vihiers d'un comice agricole.

M. des Nouhes, faisant appel à la loyauté de son contradicteur, a demandé au *Patriote* l'insertion de sa réponse.

N'ayant pu l'obtenir, il a dû adresser par ministère d'huissier, la lettre ci-dessus au *Patriote* et au *Conseiller de l'Ouest* où l'article avait été reproduit :

A MON ANONYME DU *Conseiller de l'Ouest*.

« Monsieur,

« Je constate avec étonnement que vous avez écrit dans le *Conseiller de l'Ouest*, aussi, paraît-il, dans le *Patriote*, un article où je suis nommé plusieurs fois, et dont j'ai eu connaissance que par hasard, vous avez eu soin de ne point faire insérer ma réponse ; et que M. le directeur du *Conseiller*, à qui ma lettre du 26 mai a été adressée, recommandée, garde le même silence.

« Il s'agissait du canton de Vihiers, démontré, suffisamment je crois, que les agriculteurs de Vihiers usaient un comice agricole, en demandant un comice cantonal ; que les intéressés de ce comice ne s'inspirant que des intérêts publics, avaient écarté toutes questions politiques ; fait appel à tous les maires, à tous les conseils municipaux du canton, à tous les candidats, sans exception, à tous les concours, sans exception à la fin.

« Pourquoi donc avez-vous peur de m'indiquer ma réponse à vos lecteurs, et de discuter au grand jour, comme nous le faisons tout haut votre nom ?... Ce sont les comices de nuit, Monsieur, qui recherchent les ténèbres, et non les hommes de cœur. J'ai pu penser pourtant que vous êtes de ces hommes, J'en suis même très-persuadé ; mais faut un fier toupet pour oser formuler de telles étranges assertions qui remplissent votre article.

« Par exemple, vous dites que tout ce qui touche de près ou de loin au progrès agricole

FAILLITE LEDAIN, FRANÇOIS.

Par jugement en date du 8 juin 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur François Ledain, marchand chapelier, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, a fixé provisoirement l'ouverture de ladite faillite au jour du dépôt de bilan;

A nommé juge-commissaire M. Coulard, Eugène, et syndic, M. Bonneau, ancien greffier à Saumur.

Pour extrait :

(308) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SERISIER, LUDOVIC.

Par jugement en date du 8 juin 1885, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Bonneau, ancien greffier à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite de Serisier, ancien négociant en mercerie à Saumur.

Pour extrait :

(509) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

Le dimanche 14 juin 1885, à 3 heures de l'après-midi.

A la mairie d'Allonnes, par le ministère de M^e GUÉRET,

LES

IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1^o UNE MAISON, servant d'auberge, située au bourg d'Allonnes, dénommée « hôtel du Cheval Blanc », comprenant, au rez-de-chaussée, une grande salle avec cheminée, petit salon également à cheminée, cuisine à la suite, vestibule ouvrant sur la cour, grande chambre à cheminée au levant, servant de salle de billard, cave voûtée sous cette chambre; grandes écuries, greniers au-dessus, cour, hangar sur piliers et une boutique de forgeron dans ladite cour, petite chambre à cheminée, avec façade sur la rue de l'Eglise, puis à eau dans la cour et portail ouvrant sur la place; cinq chambres au premier étage, dont deux à cheminées, grenier au-dessus, couvert en ardoises; le tout joignant vers nord la route de Saumur à Bourgueil, et vers couchant la place et la rue de l'Eglise;

2^o Et UNE AUTRE MAISON, située au bourg d'Allonnes, propre au commerce, comprenant plusieurs chambre au premier étage, caves voûtées sous ces chambres, escalier conduisant au premier étage et au grenier, cour, jardin et vastes servitudes; le tout ayant accès sur deux rues et joignant vers levant M. Hamelin, vers midi la route de Saumur à Bourgueil, et vers couchant M^{me} veuve Tassonneau.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DESCHAMPS, expert à Allonnes, et audit notaire.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN TROIS LOTS

Par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, en la salle de la Mairie de la ville de Vihiers :

1^o LA

FERME DE LA GRANDE-BROSSE

Consistant en :

BATIMENTS, TERRES, PRÉS, VIGNES

Située commune de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur

D'une contenance de 44 hectares ;

Sur la mise à prix de cent mille francs, ci. 100.000

2^o

La Borderie de la Stationnerie

Consistant en :

BATIMENTS, TERRES, PRÉS ET VIGNES

Située communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers,

D'une contenance de 40 hectares ;

Sur la mise à prix de trente mille francs, ci. 30.000

3^o ET UNE

Maison d'habitation

AVEC VIGNE et JARDIN

Située à Saint-Lambert-du-Lattay, canton de Thouaré, arrondissement d'Angers.

Sur la mise à prix de six mille cinq cents francs, ci. 6.500

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 21 juin 1885, à une heure de l'après-midi.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M. MÉNARD, propriétaire-expert, demeurant à Chavagnes, près Thouaré ;

3^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28.

Pour insertion sommaire, LECOY.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu en l'étude de M^e GAUTIER, le dimanche 14 juin, à midi,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 8,

Occupée par M. GENNETÉ, boulanger

Loyer, 800 fr. par long bail.

Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se montant bien, demi-sang, 3 ans. Prix modéré.

S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire. (431)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Place du Roi-René.

S'adresser à M. TOURON, rue de l'Abattoir. (439)

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BÉNIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouiterie, Saumur, représentant de la maison Bérier.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A LOUER

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M^{lle} LECHAT, ou à M^e BRAC, notaire. (457)

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'ÉPICERIE

Graines et Poterie.

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ A CÉDER

Dans un chef-lieu de canton des environs de Saumur.

Bonnes conditions.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^a de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (34)

UN HOMME SÉRIeux demande emploi de bureau.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser 15, rue de Bordeaux.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLEMIN, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

MENIER, professeur de gymnastique, de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne.

S'adresser au Collège. (433)

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger. Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, véritablement en quatre à six jours. Rapport: Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 100 Européens a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc. des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement se dirige uniquement sur le sang; il est la source des guérisons. S'adresser à M. LEBLANC, Médecin Spécialiste, 11, rue de la Harpe, à Paris. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive. 29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article traitant les principaux faits de la semaine; de nombreux articles et notes agronomiques, horticoles et de jardinage, jurisprudence rurale des recettes législatives et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 6, rue Cardinale, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

Saumur, imp. P. GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Table with 2 columns: Time (8 heures 8 minutes, 6 heures 55, 9 heures 13, 1 heures 25, 3 heures 33, 7 heures 15, 10 heures 36) and Description (8 minutes du matin, express-poste; matin (s'arrête à la Poissonnière); matin, omnibus-mixte; soir; express; omnibus; (s'arrête à Angers)).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Table with 2 columns: Time (3 heures 26 minutes, 8 heures 21, 9 heures 37, 12 heures 48, 4 heures 44, 7 heures 44, 10 heures 24) and Description (26 minutes du matin, direct-mixte; omnibus; express; soir, omnibus-mixte; omnibus (s'ar. à Tours); express-poste).

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

Table with 6 columns: Saumur (Mixte matin, Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir, Mixte soir) and Montreuil-Bellay (Omn. matin, Mixte matin, Mixte soir, Omn. soir, Mixte soir, Direct soir).

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

Table with 6 columns: Montreuil-Bellay (Omn. matin, Mixte matin, Mixte soir, Omn. soir, Mixte soir, Direct soir) and Saumur (Mixte matin, Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir, Mixte soir).

SAUMUR - BOURGUEIL

Table with 4 columns: Saumur (Mixte matin, Mixte matin, Mixte soir, Mixte soir) and Bourgueil (Mixte matin, Mixte soir, Mixte soir).

BOURGUEIL - SAUMUR

Table with 4 columns: Bourgueil (Mixte matin, Mixte soir, Mixte soir) and Saumur (Mixte matin, Mixte soir, Mixte soir).

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

Table with 5 columns: Saumur (Mixte matin, Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir, Mixte soir) and Thouars (Mixte matin, Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir, Mixte soir).

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

Table with 5 columns: Thouars (Omn. matin, Mixte matin, Mixte soir, Omn. soir, Mixte soir) and Saumur (Omn. matin, Mixte matin, Mixte soir, Omn. soir, Mixte soir).

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

Table with 3 columns: Montreuil (Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir) and Poitiers (Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir).

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

Table with 3 columns: Poitiers (Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir) and Montreuil (Omn. matin, Omn. soir, Mixte soir).